

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 12 avril 2012 au Donzeil

- Présents :** PACAUD – JUILLET – FILEYSSANT – DESLOGES – SIMONET – BELOTTI – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS – MEAUME – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNE – BUSSIERE – LACHENY – FOURNERON – GRENOUILLET – FOURNEL – JALLOT – LAINE – FAYADAS – SANGRELET – LARPIN – BARBE – DESAGNAT – MARGUERITAT – MAZEAUD – CHEYPE – DENIS – GAUTHIER – LAPORTE.
- Excusés :** CHAUSSECOURTE – LAURENT – AUROY – VALLAEYS – THIBAUD – WEIMANN – DAGOIS – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – TAGAND – CRESPIEN – GUIMBRETIERE – SERVIAT – VELLEINE – LABBE – SOUTON – LESCURE – AUDOT – LABAR – GAILLARD – AUFAURE – ROUSSANGE – CONCHON – TRUBINO – CHABREYRON – LEBIGOT – MAFAITY.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET PRINCIPAL)

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2011 du budget principal en fonctionnement et en investissement (p. 1 & 2 du document transmis).

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer. **Le compte administratif 2011 du budget principal est adopté à l'unanimité.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2011,

**Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :**

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2011)	+ 245 841,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2011)	+ 196 799,76 €

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31**

Décembre 2011:

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2011)	+ 287 385,17 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2011)	+ 196 799,76 €
Solde d'exécution cumulé	+ 484 184,93 €

*** Restes à réaliser au 31 Décembre 2011:**

Sur dépenses d'investissement	1 415 528,00 €
Sur recettes d'investissement	704 755,00 €
Solde net des restes à réaliser	- 710 773,00 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2011 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 484 184,93 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	- 710 773,00 €
Besoin de financement	226 588,07 €

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2011 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 136 869,76 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2011)	+ 245 841 98 €
Total à affecter	382 711,74 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	226 588,07 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	226 588,07 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	156 123,67 €
Total affecté	382 711,74 €

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS »

Le compte administratif 2011 du budget annexe « Ateliers relais » est présenté par M. Pascal PASQUINET, en fonctionnement et en investissement (p. 6 & 7 du document transmis).

Le compte administratif 2011 du budget annexe « ateliers relais » est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2011,

**Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :**

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2011)	+ 2 308,47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2011)	- 5 900,26 €

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31**

Décembre 2011 :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2011)	- 212,26 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2011)	- 5 900,26 €
Solde d'exécution cumulé	- 6 112,52 €

*** Restes à réaliser au 31 Décembre 2011 :**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
Solde net des restes à réaliser	0,00 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2011 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 6 112,52 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	6 112,52 €

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2011 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 8 895,33 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2011)	+ 2 308,47 €
Total à affecter	11 203,80 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	6 112,52 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	6 112,52 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	5 091,28 €
Total affecté	11 203,80 €

Joël Lainé s'étonne qu'il n'y ait pas d'amortissement sur le budget atelier relais. Jacky Guillon indique que dans le cadre des crédits-baux signés pour les ateliers relais, les travaux sont à la charge du preneur. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'amortissement sur ces budgets.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET ANNEXE SPANC)

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2011 du budget annexe SPANC en fonctionnement et en investissement (p. 10 & 11 du document transmis).

M. Pasquinet précise qu'il y a à l'heure actuelle 13 000 euros non recouverts sur le budget du SPANC. Il espère pouvoir recouvrer une bonne partie de ces sommes, donc il ne propose pas d'admission en non valeur pour le moment.

Le compte administratif 2011 du budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2011)	+ 1 259,90 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2011)	+ 1 176,00 €

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31**

Décembre 2011 :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2011)	-	8761,86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2011)	+ 1 176,00 €	
Solde d'exécution cumulé	- 7 585,86 €	

*** Restes à réaliser au 31 Décembre 2011 :**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
Solde net des restes à réaliser	0,00 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2011 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 7 585,86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	7 585,86 €

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2011 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 21 095,68 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2011)	+ 1 259,90 €
Total à affecter	22 355,58 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	7 585,86 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	7 585,86 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	14 769,72 €
Total affecté	22 355,58 €

VOTE DU TAUX DE TAXE D'HABITATION

Pour rappel, depuis la réforme de la taxe professionnelle, la Ciate perçoit désormais la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe sur le foncier bâti en plus de la cotisation foncière sur les entreprises. Les taux 2011 sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 11 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,79 %

Contribution Foncière sur les Entreprises : 27,17 % (taux plafonné)

Taxe sur le Foncier Bâti : 0 %

Hors augmentation de taux, les produits attendus (en fonction des bases prévisionnelles) amènent une augmentation de moins de 8 000 euros par rapport à 2011 (soit environ 1% d'augmentation). En raison de l'augmentation des charges liées à de nouveaux services, il est proposé une augmentation de la taxe d'habitation à 11,3, ce qui permettrait de dégager un produit de 22 377 euros supplémentaire. Il est proposé de maintenir les autres taux en l'état.

Joël Lainé n'est pas favorable à une augmentation de la taxe d'habitation. Cette augmentation s'ajoute à celle votée par les communes et pèse lourdement sur les ménages.

Patrick Aubert indique qu'il s'agit de prendre en compte l'inflation, et d'augmenter dans les mêmes proportions, de façon à maintenir la capacité financière de la Ciate. Joël Lainé souligne que ce faisant, on alimente l'inflation. Il indique que les bases elles même augmentent déjà. Dans le même temps, les salaires et les retraites n'augmentent pas.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti, Joël Lainé souhaite savoir pourquoi elle n'est pas augmentée au même titre que la taxe d'habitation par souci d'équité. Patrick Aubert indique qu'en cas d'augmentation, le rendement serait très faible.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ces propositions par 25 avis favorables, 4 avis contraires et 3 abstentions.

VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour mémoire depuis la prise de compétence, la Ciate perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la reverse aux trois syndicats auxquels elle est adhérente. Elle doit voter les taux en fonction des produits qui lui sont demandés par les syndicats. Les tableaux joints détaillent les propositions en ce qui concerne les taux de TEOM pour chaque zone.

Communes membres du SIERS

Le produit attendu par le SIERS est de 212 742 euros. Il est proposé un taux unique pour les trois zones. A noter que les services sont légèrement différents car les « autres communes » ont un ramassage par quinzaine dans des bacs de regroupement tandis que Maisonnisses dispose de bacs individuels et que Sardent bénéficie d'un ramassage deux fois par semaine.

Commune	N° Zone	Bases	Taux	Produit
Bourg Sardent	15	202 122 €	13,40	27 084 €
Maisonnisses	16	125 786 €	13,40	16 855 €
Autres communes : Janaillat, Lépinas, Mazeirat, Peyrabout, St Eloi, Reste de Sardent, St Yrieix les Bois	17	1 259 009 €	13,40	168 707 €
	TOTAUX :	1 586 917 €		212 647 €

Pour mémoire taux 2011 : 13,19

Taux moyen : 13,40

Joël Lainé souhaite savoir pourquoi le même taux est proposé pour toutes les communes alors que les niveaux de service ne sont pas les mêmes.

Agnès Zeppa explique que vu le faible montant des bases de Sardent et Maisonnisses, proposer un taux plus élevé pour ces communes ne permettrait de baisser que très faiblement le taux pour les autres communes.

M. Grenouillet note qu'il existe aussi des différences de niveau de services et de taux avec les autres syndicats. Cela pose un problème d'équité entre les usagers. Pourquoi ne pas proposer d'harmoniser le niveau des services.

Jacky Guillon indique que la CIATE ne peut pas intervenir sur le niveau de service, qui est décidé par les conseils syndicaux de chaque syndicat. Joël Lainé doute que ce débat ait réellement lieu au sein des syndicats.

M. Juillet pense que la CIATE devrait revoir les taux. M. Fournel approuve, il faudrait essayer d'harmoniser les taux d'un syndicat à l'autre.

Agnès Zeppa explique que la marge de manœuvre est très étroite, car les bases constituent un élément intangible et le montant du produit est déterminé par chacun des syndicats en fonction de leurs besoins pour faire fonctionner leurs services.

Jacky Guillon ajoute que voter ces taux est un exercice délicat, la CIATE n'ayant aucune maîtrise sur le service fourni. Il rappelle au conseil communautaire que la CIATE a pris la compétence ordures ménagères dans le but de percevoir une dotation supplémentaire de DGF de 50 000 €.

Plusieurs conseillers s'expriment en faveur d'une modulation des taux au sein des communes du SIERS, celles-ci disposant de niveaux de services différents.

Jean-Claude Trunde s'oppose à cette proposition ; il paraît impossible de voter sur l'instant des taux sans connaître précisément le service fourni sur chaque commune, sans parler d'harmoniser les taux entre les syndicats.

Suite à une demande de la majorité, des taux différenciés sur le territoire du SIERS sont proposés en fonction des services rendus :

Maisonnisses : 13,6 %

Sardent : 13,6 %

Autres communes : 13,33 %

La proposition de taux différenciés applicables sur le territoire du SIERS est mise au vote et adoptée par 17 avis favorables, 8 avis défavorables et 5 abstentions.

Joël Lainé pense qu'une différence doit apparaître entre Maisonnisses qui bénéficie d'un service en porte-à-porte et Sardent qui bénéficie d'un ramassage deux fois par semaine.

Serge Meaume considère que d'avoir adopté un même taux pour Maisonnisses et Sardent est très injuste. Ces communes ne peuvent pas prétendre aux mêmes services. Il rappelle que pour Maisonnisses, le ramassage des ordures ménagères a lieu en bacs individuels une fois par quinzaine toute l'année alors qu'à Sardent la fréquence est de 2 fois par semaine en bacs par quartier toute l'année. Déplacer un camion-benne une fois tous les 15 jours est moins onéreux que 2 fois par semaine. De plus, en été, le ramassage des ordures à lieu 2 fois par semaine à St Yrieix les Bois, alors que leur taux est plus faible. Dans ce contexte, il juge que le taux de Maisonnisses n'a pas lieu d'être supérieur à celui des autres communes.

Patrick Aubert précise que le camion-benne ne se déplace pas uniquement pour une commune, il s'agit d'un circuit. Jean-Claude Trunde suppose que les taux qui étaient précédemment appliqués devaient tenir compte du coût de la prestation pour chaque commune.

Joël Lainé demande qu'il y ait bien distinction entre le coût du service et le taux qui va être demandé à l'utilisateur. Le taux doit être lié au service rendu et non pas au coût du service. Avec ce raisonnement, l'électricité serait bien plus chère en Creuse qu'ailleurs en France.

Fanny Fourneron constate que chacun s'imagine que l'herbe est plus verte ailleurs. Elle souligne que les différences constatées perdurent depuis longtemps et il lui semble prématuré de vouloir tout modifier en un jour.

Au vu de la faible baisse du taux pour les « autres communes », qui ne bénéficient que très peu de l'augmentation sur Maisonnisses et Sardent, Patrick Pacaud regrette son vote. D'autres personnes s'expriment dans le même sens. Après ce débat, la proposition initiale est remise aux voix.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposé par zone par 23 avis favorables, 6 avis contraires et 3 abstentions.

Communes membres du SICTOM

En ce qui concerne le SICTOM, les taux 2011 permettent d'obtenir le produit souhaité. Il est donc proposé de maintenir les taux 2011.

Commune	N°Zone	Bases	Taux	Produit
Ahun bourg	01	637 605 €	15,75	100 423 €
Reste Ahun, bourg Moutier d'Ahun, St Hilaire la plaine	02	592 175 €	11,81	69 936 €
Autres communes : reste du Moutier d'Ahun, Banize, Chamberaud, le Donzeil, Fransèches, Sous-Parsat, Saint-Avit, St Martial-le-Mont, Saint-Michel-de-Veisse, St-Sulpice-les-Champs	03	1 364 158 €	9,45	128 913 €
	TOTAUX :	2 593 938 €		299 272 €

Taux moyen : 11,54

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposés par zone, par 29 avis favorables et 3 abstentions.

Communes membres du SIVOM

Le SIVOM a pris une délibération pour instituer le lissage des taux sur 10 ans à compter de 2005. Il reste donc 2012, 2013 et 2014 pour lisser les taux. En partant des taux 2011 et en simulant un lissage sur 3 ans tout en prenant en compte le produit attendu par le SIVOM, les taux proposés sont les suivants :

Commune	N°Zone	Bases	Taux	Produit
LA CHAPELLE-ST-MARTIAL	01	68 522 €	12,26	8 401 €
CHAVANAT	02	97 285 €	12,26	11 927 €
PONTARION	03	329 931 €	9,83	32 432 €
LA POUGE	04	76 911 €	12,26	9 429 €
ST GEORGES LA POUGE	05	295 249 €	10,16	29 997 €
ST HILAIRE LE CHATEAU	06	212 649 €	11,49	24 433 €
THAURON	07	102 914 €	14,72	15 149 €
VIDAILLAT	08	136 709 €	12,46	17 034 €
TOTAUX		1 320 170 €		148 803,0 €

Taux moyen : 11,27

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les taux de TEOM proposés par zone.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2012

Patrick Aubert présente le projet de budget primitif principal pour l'année 2012, en fonctionnement et en investissement (p. 3,4 & 5 du document transmis).

Suite à cette présentation et à ces échanges, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer. **Le budget primitif 2012 est adopté à l'unanimité.**

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS » 2012

Patrick Aubert présente le projet de budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2012, en fonctionnement et en investissement (p. 8 & 9 du document transmis).

Le budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2012 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « SPANC » 2012

Le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2012 est présenté par M. Aubert, en fonctionnement et en investissement (p. 12 & 13 du document transmis).

M. Meaume souhaite savoir si au vu de l'importance des sommes impayées il n'y aura pas des pertes sur la créance. M. Pasquinet indique que des actions de recouvrement vont prochainement être effectuées pour faire suite aux relances et mises en demeure, notamment des saisies sur salaire. Les sommes qui ne pourront pas être recouvrées apparaîtront l'année suivante et devront être déclarées en non-valeur pour disparaître des recettes. A noter que si les personnes redevables n'ont pas d'employeur, le faible montant de la redevance (90€) ne permet pas de procéder à une saisie sur compte.

Le budget annexe « SPANC » pour l'année 2012 est adopté à l'unanimité.

VERSEMENT DES PRODUITS DE TEOM AUX SYNDICATS DE GESTION DES ORDURES MENAGERES

La Ciate perçoit désormais la TEOM et la reverse aux syndicats de gestion des ordures ménagères. Les versements sont effectués par 12^{ème}. Pour le 1er trimestre, le versement était calculé sur le produit 2011. Maintenant que les bases prévisionnelles et les taux sont connus, il est proposé d'effectuer un versement de rattrapage pour le 1er trimestre et de recalculer les 12èmes restants en fonction du produit 2012.

Le tableau suivant propose les montants de versement pour chaque syndicat :

	SIERS	SICTOM	SIVOM
Versement mensuel 1er trimestre (pour mémoire)	16927	24310	12089
Nouveau montant du versement mensuel	17728,5	24939,3	12400,25
Rattrapage	2404,5	1887,9	933,75

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité ces versements aux syndicats de gestion des ordures ménagères.

VOTE DES AIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Le Contrat Educatif Local (CEL) a pour objectif de proposer des actions visant à donner à tous les enfants et à tous les jeunes, le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées et de les placer dans des situations d'expérimentation active.

Les montants portés dans la colonne « proposition », correspondent à l'avis de la commission action sociale et culturelle.

ACTION	OPERATEUR	BUDGET			
		COUT GLOBAL	Demande de subvention	Subventions antérieures	Proposition
Atelier ping-pong	Agir à St Yrieix	1 520,00 €	700,00 €	400,00 €	500,00 €
Ecole multisports	Dragon Noir	16 450,00 €	7 500,00 €	2 500,00 €	3 500,00 €
Ateliers sportifs	Dragon Noir	30 840,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Calligraphie latine	Cétil'Art	2 879,68 €	500,00 €	500,00 €	100,00 €
Montage vidéo	Cétil'Art	2 499,68 €	500,00 €	575,00 €	100,00 €
Ecole pilotage trial	EPCL	21 193,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
Formation pompiers	JS Pompiers	2 960,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Ateliers ludiques sur l'Afrique	Asso Doc Jamot	2 730,00 €	700,00 €	100,00 €	700,00 €
Ateliers culturels	La Métive	5 820,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Ciné-Club jeunesse	La Métive	9 540,00 €	2 000,00 €	1 970,00 €	2 000,00 €
Stage sculpture et création	Masgot (L,A,P)	4 708,78 €	1 100,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
Initiation Cirque	Lez'Arts'Bos	7 250,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Cours musique	Musique Pour Tous	17 155,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €
Ecole de Football	SC Sardent	11 000,00 €	1 500,00 €	700,00 €	1 300,00 €
Tournois	SC Sardent	6 000,00 €	450,00 €	500,00 €	400,00 €
journée récréative	SC Sardent	900,00 €	600,00 €	100,00 €	300,00 €
Intervention périscolaire	SC Sardent	1 050,00 €	400,00 €	- €	100,00 €
Art d'être spectateur	Théâtre'Enfant	16 941,00 €	1 200,00 €	1 020,00 €	1 200,00 €
Vacances artistiques	Théâtre'Enfant	2 481,00 €	300,00 €	400,00 €	300,00 €
Activités artistiques	Vasi Jeunes	2 635,00 €	500,00 €	350,00 €	400,00 €
Journée jus de Pomme	Vasi Jeunes	779,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Cours de danse	Entrechats	8 472,68 €	3 000,00 €	- €	1 500,00 €
Mime corporel	SPT Lavauzelle	1 450,00 €	750,00 €	- €	750,00 €
Atelier pêche et nature	AAPPMA Pontarion	6 950,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
SOUS-TOTAUX	SOUS-TOTAUX	184 204,82 €	35 950,00 €	24 565,00 €	25 000,00 €

Trois nouveaux projets s'inscrivent aux demandes cette année : Intervention périscolaire (SC Sardent), Cours de danse (Entrechats) et Mime corporel (SPT Lavauzelle). A noter aussi la reprise de l'atelier pêche et nature à Pontarion.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides proposées par la commission « Action sociale et culturelle ». Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

AIDES AUX EVENEMENTIELS

La Ciate a souhaité comme chaque année, soutenir les associations qui organisent des événements forts sur son territoire. Un courrier présentant l'aide a été envoyé à toutes les associations courant mars (listing mis à jour par l'Office de tourisme).

Le tableau ci-dessous présente les demandes déposées. Les montants portés dans la colonne « propositions », correspondent à l'avis de la commission action sociale et culturelle.

Association	Action	Lieu	Type d'évènement	Demande de subvention	Propositions
Comité des Fêtes Maisonnisses	17 ème Foire aux Fromages	Maisonnisses	Foire	825	500
Entente cycliste	Tour de la CIATE	CIATE	Sport	1500	1500
Association Eugène Jamot	Journée Eugène Jamot	St Sulpice les Champs	Culture	2500	1200
Les amis de la Pierre de Masgot	Masgot xix ème	Fransèches	Culture	2000	2000
Amicale Laïque du Donzeil	Musiques d'un jour d'été	Le Donzeil	Culture	1200	1200
Bison Nature	Fête Western	Thauron	Foire	2500	500
Société des amis du Moutier d'Ahun	Expositions et animations	Moutier d'Ahun	Culture	2500	2500
UCAL	32 ème Foire aux Huîtres	Sardent	Foire	1000	500
Association Pat. et tourisme	La Maison du Père-Noël	Sous-Parsat	Culture	1500	1500
Soleil d'Hiver	Repas / animation	CIATE	Culture	1000	1000
La Métive	Inauguration du Moulin Festive Ouverture de saison	Moutier d'Ahun	Culture	2500	2500+1500
SPT Lavauzelle	Stages et évènements	Janailat - Moutier d'Ahun	Culture	500	500
Les Amis de Vidaillat	Festival Chorales	Vidaillat	Culture	250	250
Busseau sur Creuse Patrimoine et Animation	Animations Vide-Grenier et marchés	Ahun	Culture	1500	non éligible en 2012
Musique Pour Tous	Festival Rocktopus	Ciate	Culture	2000	1500
Entrechats	Spectacles de danse	Sardent	Culture	3000	1500
Total				27775	20150

Cette année, 16 associations ont déposé un dossier dans le cadre de l'aide aux évènementiels pour un montant total de 27 775 euros. Un projet, le congrès départemental des anciens sapeurs-pompiers de la Creuse à Pontarion n'a pu être présenté à la commission faute de présentation des documents nécessaires.

La Commission a souhaité distinguer les événements à caractère commercial des autres projets à majorité culturels. En effet, les événements de la Foire aux Fromages, la Foire aux Huîtres ou encore la Fête Western des Bisons contribuent surtout à valoriser les entreprises qui y participent. Ces

événements en contribuant au développement économique sont éligibles à l'aide. Il est donc proposé d'octroyer une aide identique de 500 euros pour les foires.

Deux projets, le Festival Rocktopus et les spectacles de danse de l'association Entrechats sont aussi financés dans le cadre du CEL, puisqu'ils sont l'aboutissement du travail de toute l'année.

Serge Meaume souhaite savoir ce qui a motivé la commission à ne proposer qu'une subvention de 500 € pour la Foire aux Fromages de Maisonnisses, qui demandait 825 €. Martine Laporte indique que toutes les foires ont été traitées de la même façon et peuvent prétendre à la même subvention. M. Meaume note la différence entre la foire aux fromages de Maisonnisses et la gigantesque foire aux huîtres de Sardent qui vont pourtant prétendre à la même subvention de 500 €. Il souligne l'injustice en ajoutant le fait que La Métive pourra prétendre à plus que ce qu'elle demandait.

Virginie Joubert indique que la foire aux fromages de Maisonnisses et la foire aux huîtres de Sardent ont le même objectif de promouvoir les produits du terroir à travers les producteurs locaux. Serge Meaume souligne que seule la foire aux fromages permet de soutenir des producteurs locaux, les huîtres ne sont pas un produit local.

Par ailleurs, les 1500 euros supplémentaires octroyés à La Métive concernent en réalité une dépense qui aurait dû être supportée par la Ciate à savoir un concert dans le cadre de la saison culturelle. Il est proposé de le faire prendre en charge par la Métive et de lui octroyer en retour une subvention, de façon à augmenter la contrepartie de la cadre du dossier Leader (ce qui permet d'obtenir plus de crédits européens).

Le Conseil Communautaire valide les montants d'aide proposés pour 2012 par 31 avis favorables et 1 avis contraire.

Le programme d'animation de Busseau-sur-Creuse a été jugé inéligible pour 2012. Toutefois, au vu de l'objectif de l'association, qui est de mettre en place des animations dans la perspective du grand événement de 2014, les « 150 ans du Viaduc », il est proposé de donner un accord de principe pour un financement sur 2013 et 2014. Son montant sera à déterminer en fonction du projet élaboré d'ici 2013.

Le Conseil Communautaire valide le principe du financement de l'évènementiel « 150 ans du Viaduc » en 2013 et 2014 à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES LOTS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

Une consultation a été lancée par avis d'appel public à concurrence pour l'ouverture et l'entretien des chemins de randonnée pour la période 2012-2014, ainsi que pour l'ouverture 2012 et l'entretien 2013-2014 du sentier d'interprétation des gorges du Thaurion. Il s'agit d'un marché à bon de commande.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les quantités minimum et maximum de kilométrage d'entretien pour la période 2012-2014 :

		Linéaire entretien premier passage (km)	Linéaire entretien deuxième passage (km)	Distance total de la boucle (km)
Hors boucles équestres	Kilomètres maxi	72	35	107
	Kilomètres mini	59	29	88
Boucles équestres	Kilomètres maxi	35	18	53
	Kilomètres mini	29	14	43

Seule l'entreprise Felim a fait parvenir une offre. Les tarifs unitaires ainsi que les tarifs 2012 par type de prestation sont présentés ci-dessous :

Entretien	Prix Unitaire (HT)	Nombre de Kilomètres Année 2012	Total HT 2012
Longueur entretien premier passage	137,50	64,15	8820,63
Longueur entretien premier passage équestre	142,50	31,85	4538,63
Longueur entretien deuxième passage	137,50	31,55	4338,13
Longueur entretien deuxième passage équestre	142,50	15,90	2265,75
Longueur du suivi de balisage	7,14	223,00	1592,22
TOTAL HT			21555,36
TVA 19,6%			4224,85
TOTAL TTC			25780,21

Ouverture 2012	Total HT 2012
Ouverture et balisage d'un sentier de découverte des Gorges du Thaurion	12993,44
TOTAL HT	12993,44
TVA 19,6%	2546,71
TOTAL TTC	15540,15

Interventions ponctuelles d'urgence	Montant HT	TVA 19,6%	Montant TTC
Débalisage et complément (balises numérotées manquantes)	154,50	30,28	184,78
Intervention occasionnelle à la demi-journée	507,94	99,56	607,50
Fourniture et pose d'un panneau d'information (33x60), visuel fourni par la Ciate.	196,27	38,47	234,74

Il est proposé d'attribuer le marché d'ouverture et d'entretien des sentiers de randonnée à l'entreprise Felim pour la période 2012-2014. Le montant des travaux prévus en 2012 est de 34 548 euros HT auxquels s'ajouteront les éventuelles interventions d'urgence. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES LOTS POUR LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

Une consultation a été lancée par avis d'appel public à concurrence pour la restauration de trois sites de petit patrimoine. Une seule entreprise a déposé une offre. Les montants par lots de cette offre sont présentés ci-dessous :

	Lot N°1	Lot N°2	Lot N°3	
Nature des travaux	Ensemble Hydraulique au bourg	Fontaine au bourg	Lavoir à la Ronze	Total TTC
Commune	LA POUGE	SAINT AVIT LE PAUVRE	SARDENT	
Offre de FELIM (euros TTC)	10 482,94 €	7 738,12 €	1 357,46 €	
Estimatifs validés en Conseil Communautaire (Montant TTC)	11 639,47 €	11 336,88 €	1 357,46 €	24 333,81 €

Les montants de l'offre de l'entreprise Felim rentrant pleinement dans l'estimatif précédemment validé, il est proposé de lui attribuer le marché pour les trois lots. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

VENTE DU MASTER (16 PLACES) ET REMPLACEMENT PAR UN VEHICULE 9 PLACES

Suite à la publication d'une annonce pour la vente du Renault Master 16 places 120 DCI immatriculé 6752NP23, l'APAJH-IME GRANCHER s'est déclarée intéressée pour acquérir ce véhicule pour un montant de 19 000 euros. Il est proposé d'entériner la vente pour le montant offert.

Le Conseil Communautaire valide la vente du Renault Master 16 places 120 DCI immatriculé 6752NP23 à l'APAJH-IME GRANCHER pour un montant de 19 000 euros, et autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente.

Concernant l'acquisition d'un véhicule 9 places, une consultation a été lancée. Les offres reçues sont présentées ci-dessous :

TYPE DE VEHICULE	Fournisseur	Prix véhicule TTC	Prix carte grise et frais d'immatriculation	Total	Délai
Trafic grand authentique DCI 115	Renault Guéret	21134,7	1036,5	22171,2	31 juillet au plus tôt
Trafic grand Expression DCI 115	Adtrans	21395,84	1005,5	22401,34	15 jours à compter de la commande
Trafic grand authentique DCI 90	Renault Guéret	20030,7	996,5	21027,2	31 juillet au plus tôt

Dans la mesure où le Trafic pourra être utilisé pour partir en camp, une motorisation de 115 ch est préférable.

Les deux offres présentées pour un Trafic 115 ch sont très proches en prix, il est proposé de retenir l'offre de Adtrans en raison du délai de livraison très court, qui permettrait d'avoir le véhicule avant l'été (délai impératif du 30 juin stipulé dans le cahier de charges). En outre, le véhicule proposé relève d'une gamme supérieure (Expression) à celle du véhicule proposé par Renault (Authentique).

Il est indiqué que le constructeur Adtrans est situé au Sud de la Région Parisienne. La localisation ne posera pas de problème au niveau de l'entretien qui sera assuré par le concessionnaire le plus proche. De plus, par expérience les délais de livraison promis par Renault ne sont pas forcément assurés. Pour mémoire, le véhicule du SPANC a été livré avec 2 mois de retard.

Patrick Pacaud regrette que le marché ne soit pas attribué à un concessionnaire local. Agnès Zeppa précise que le dossier de candidature a été transmis à tous les concessionnaires du département. Seul Renault a répondu. Jean-Claude Trunde ajoute que l'offre de reprise du Master par Renault ne dépassait pas 12 000 €, ce qui montre leur peu d'effort pour obtenir le marché.

Le Président propose de retenir l'offre de la société Adtrans pour un montant total de 22401,34 euros. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à procéder à l'acquisition du véhicule et à signer tous documents relatifs à l'achat et à l'immatriculation du véhicule.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE VAL DE CREUSE INITIATIVE

Le représentant auprès de Val de Creuse Initiative était jusqu'à présent M. Christophe Lefèvre. M. Lefèvre a quitté la région et n'est plus élu communautaire, il est donc proposé de le remplacer. Jacky Guillon se propose de représenter la Ciate auprès de Val de Creuse Initiative.

Le Conseil Communautaire désigne Jacky Guillon comme représentant auprès de Val de Creuse Initiative.

PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

La Commission habitat a noté des difficultés au niveau de la gestion locative des petits travaux qui ne nécessitent pas forcément l'intervention de professionnels mais qui sont trop compliqués pour être réalisés par le/la chargé(e) de mission.

Il est proposé de mettre en place une convention avec les communes, afin que les employés communaux interviennent, moyennant un dédommagement prévu dans la convention. Le matériel utilisé serait celui de la commune. Les communes ont été sollicitées par courrier pour donner un avis sur ces conventions. La durée prévue est celui du bail à réhabilitation signé avec chacune des communes.

Patrick Pacaud évoque le cas des urgences. Il indique que les employés communaux ne peuvent en aucun cas intervenir en urgence les soirs et les week-ends. Il faudra que cela soit clarifié dans la convention. Agnès Zeppa indique que la convention ne concerne pas les urgences en dehors des jours ouvrables. Dans ce cas le locataire fera appel à un professionnel en direct, les services de la Ciate étant également fermés.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes dans les conditions décrites. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : PROPOSITION D'AVENANT AU LOT COUVERTURE AU MOULIN DE L'ABBAYE

Dans le cadre des travaux actuellement en cours au Moulin de l'Abbaye au Moutier d'Ahun, un avenant au lot Couverture Charpente est proposé. Les travaux supplémentaires concernent le rebouchage et le bardage d'un chien assis ainsi que le renforcement de la toiture en partie chaufferie. Le montant de ces travaux est de 2112 euros HT. Le montant du marché initial est de 11 500 euros, le titulaire du marché est l'entreprise Martinet.

Agnès Zeppa souligne que cet avenant porte le montant total des travaux à un montant toujours inférieur à l'estimatif. **Le Conseil Communautaire valide cet avenant à l'unanimité et autorise le Président à signer les documents afférents.**

QUESTIONS DIVERSES : PROLONGATION DU CREDIT BAIL AVEC L'ADAPEI

La Ciate est propriétaire d'un bâtiment situé au 12 et 14 bd St Michel à Ahun, sur les parcelles cadastrées AD187 et AD188. Ce bâtiment fait l'objet d'un crédit bail d'une durée de dix ans avec l'association « ADAPEI-CATS », lequel arrive à échéance le 30 avril 2012.

A ce jour, l'association preneuse ne sait pas si elle souhaite ou non utiliser la faculté qui lui est offerte par le bail d'acquérir le bâtiment pour l'euro symbolique. Elle a demandé une prolongation du crédit bail pour une période de deux ans, afin d'étudier cette possibilité d'acquisition.

En conséquence, le Président propose de prolonger le crédit bail actuel pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mai 2012 et jusqu'au 30 avril 2014. Les conditions du crédit bail seraient conservées dans leur intégralité, en particulier :

Le loyer serait maintenu à 457 euros HT par trimestre ;

La faculté pour le preneur d'acquérir le bien pour l'euro symbolique à l'issue des deux ans serait conservée.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

Fait à Ahun, le 10 mai 2012.



**Le Président,
Jacky GUILLON.**